Accompagnement Individualisé à Domicile (AID)

Document pour les étudiant/e/s

Informations et formulaire d'inscription – document créé le 30 décembre 2016

Le formulaire d'inscription est situé à la fin de ce document.

Les étudiants accompagnants travaillent à titre indépendant ou sous contrat avec la famille, selon l'accord conclu avec la famille. Autisme Genève n'assume aucune responsabilité vis-à-vis des accompagnants et des superviseurs proposés aux familles.

Le service d'**Accompagnement Individualisé à Domicile** (**AID**) d'Autisme Genève répond aux parents d'enfants, adolescents ou jeunes adultes avec un Trouble du spectre de l'autisme (TSA) qui ont besoin d'une personne qui

- assure un relais, notamment après la sortie de leur enfant de l'école ou de l'institution et/ou les jours de congé,
- apporte un soutien scolaire à leur enfant,
- aide leur enfant, adolescent ou jeune adulte à organiser son quotidien et développer son autonomie.

D'autres types de demande peuvent être adressés à l'AID, qui examinera s'il est possible de les satisfaire.

Ce service s'adresse à toutes les familles ayant un enfant, adolescent ou jeune adulte avec un trouble du spectre de l'autisme (TSA) quel que soit son niveau de développement. Il vise à offrir un soutien aux familles à un tarif abordable.

La nature de l'accompagnement (loisirs, sport, appui scolaire, etc.) varie en fonction des besoins de la famille et de son enfant, ceci dans les limites des compétences de l'accompagnant.

La personne avec un TSA et sa famille ont besoin de stabilité et de cohérence. Il est donc demandé aux accompagnants qu'ils s'engagent à intervenir pendant au moins la durée d'une année scolaire.

Seuls les étudiants inscrits à l'Université de Genève en Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation (FPSE) ou à la Haute école de travail social (HETS) de Genève peuvent s'inscrire en tant que nouveaux accompagnants AID.

Des informations concernant d'éventuels accompagnements effectués par des étudiantsstagiaires bénévoles (avec des frais supervisions à la charge des familles) seront données lors de la prochaine mise à jour de ce document. Dans l'immédiat, les étudiants souhaitant obtenir plus de renseignements à ce sujet peuvent s'adresser à l'AID par e-mail (accompagnementindividualise@gmail.com)

Les accompagnants sont payés à l'heure par la famille. Le temps de travail hebdomadaire maximum pour un étudiant est de quinze heures pendant les périodes de cours et d'examens.

Les étudiants (y compris les éventuels candidats à un stage) doivent avoir suivi **l'entier** du cours gratuit de douze heures 'Introduction à l'autisme' organisé par Autisme Genève (deux sessions par année) **avant** de pouvoir commencer à travailler dans une famille. Pour accéder aux conditions de participation et à la procédure d'inscription au cours et connaître les dates de la prochaine session, cliquer <u>ICI</u>.

Une fois ses études terminées, l'accompagnant AID peut rester dans le réseau AID.

Les frais d'accompagnement sont payés par les parents directement à l'accompagnant.

Conditions et procédure d'inscription

Dans un premier temps, il est demandé à l'étudiant de transmettre à l'AID, sous la forme de documents scannés adressés à accompagnementindividualise@gmail.com,

- un CV avec photo
- une lettre de motivation.

Dans le cas où l'AID estime que l'étudiant n'a pas encore une expérience suffisante de travail sur le terrain, il lui sera proposé (dans la mesure des places disponibles) d'effectuer une période d'accompagnement bénévole encadrée. Les personnes responsables de l'encadrement transmettront à l'AID leurs recommandations. Ce n'est que suite à cela que l'AID décidera si l'étudiant peut intégrer le service AID en tant qu'accompagnant rémunéré.

Si la candidature de l'étudiant est retenue, celui-ci complétera par e-mail son dossier avec les documents suivants :

- le formulaire d'inscription situé à la fin de ce document
- une attestation d'étudiant
- les attestations de formations terminées dans les domaines psycho-social ou éducatif
- les éventuels certificats de travail dans ces domaines
- une attestation d'assurance responsabilité civile privée valable en Suisse (couverture en cas de dommages causés à autrui)
- une attestation d'assurance accident personnel valable en Suisse
- un certificat de bonne vie et mœurs établi dans l'année

et, pour les étudiants étranger

- une copie du permis de travail (les étudiants sans permis devront suivre la procédure uniemploi au moment de l'engagement par une famille).

Ce n'est que lorsque l'ensemble du dossier administratif aura été complété et la candidature validée par l'AID que des familles seront proposées au nouvel accompagnant.

Il est de la responsabilité de l'accompagnant de maintenir ses assurances à jour. Les accompagnants étrangers doivent obtenir une autorisation de travailler en Suisse lorsqu'ils n'ont plus le statut d'étudiant.

Modalités

- Mise en contact avec la famille :
 - 1. Le service AID envoie aux accompagnants un résumé des informations et des souhaits communiqués par la famille (notamment l'horaire, le lieu de l'intervention, l'âge du jeune avec un TSA et les objectifs mentionnés par la famille); ni le nom ni les coordonnées de la famille ne sont transmis.
 - 2. Les étudiants intéressés le font savoir au service d'AID.
 - 3. Le service envoie alors aux parents les CV de ces étudiants.
 - 4. Après avoir pris connaissance des documents reçus, les parents contactent directement un ou plusieurs étudiants pour un entretien, puis choisissent un étudiant, en commun accord avec celui-ci.
- L'étudiant travaille sous sa propre responsabilité.
- Il n'est pas supervisé, mais la famille est vivement encouragée à solliciter une ou plusieurs supervisions (supervisions aux frais de la famille).
- L'étudiant a la possibilité de participer deux fois par année à un groupe d'intervision organisé et offert par Autisme Genève
 - (se renseigner auprès de accompagnementindividualise@gmail.com)

- L'étudiant s'engage à respecter les tarifs <u>maximaux</u> définis par Autisme Genève :
 - Etudiant en cours d'obtention d'un baccalauréat : CHF 22.-/heure.
 Etudiant en cours d'obtention d'une maîtrise : CHF 27.-/heure.
 Etudiant qui reste à l'AID après l'obtention de sa maîtrise (FPSE) ou de son diplôme (HETS) : CHF 32.-/heure.
 - o Le temps et les frais de déplacement ne sont pas payés.
 - Les charges sociales sont aux frais des étudiants et ne peuvent être facturées à la famille.
 Si celle-ci établit un contrat avec l'étudiant et paie les charges sociales (par exemple, via Chèque Service), le montant des charges sociales est déduit du salaire.

Formulaire d'inscription

Nom, prénom	
Date de naissance	Age actuel (accès aux interventions dès 18 ans révolus)
Adresse (complète)	
Téléphone	Natel
E-mail (obligatoire)	
Etudes actuelles (type d'études, cycle/année d'études) et autres formations	

Langue/s parlée/s couramment	
Avez-vous déjà une expérience dans le domaine de l'autisme ou dans l'accompagnement des personnes avec des besoins spécifiques? Dans quel contexte ? Merci de noter aussi si vous avez déjà suivi des cours sur les troubles du spectre de l'autisme.	
Il arrive occasionnellement que certains parents demandent pour leurs enfants, en plus de l'accompagnement, des cours d'appui scolaire. Merci de préciser si vous avez des compétences dans l'enseignement dans le cadre de l'appui scolaire dans des disciplines spécifiques. Si oui, merci de citer les disciplines.	
Date (obligatoire):	
Signature (si envoi sous pli):	
Merci I	